



## Objectifs de la formation

Identifier le cadre applicable aux relations collectivités/ associations

Déterminer le rôle de la collectivité et reconnaître les principaux risques encourus par les élus.

**Lundi 23 octobre 2023**

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes  
Salle de l'Extension

Durée : 4 heures

De 8h30 à 12h30

Niveau : débutant

Public : élus communaux et  
intercommunaux

### Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Exemples pratiques

## Programme

- **La subvention**
  - La subvention : définition
  - La demande de subvention (la convention d'objectif et de moyens)
  - Le contrat d'engagement républicain
  - L'objet de la subvention
  - Nature des aides et modalité d'octroi de la subvention
  - Le suivi des subventions
- **Les actions des associations**
  - Les associations sportives
  - Les associations culturelles
  - Les brocantes et les vides greniers
  - Les fêtes communales et la SACEM
- **Associations et risque pénal**
  - Les subventions interdites
  - Le conflit d'intérêts (élu intéressé)
  - La gestion de fait
  - L'association transparente

**Intervenant : Claude REY**

**Directeur de l'Union des Maires – Formateur agréé CEGOS**

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

[contact@udm24.fr](mailto:contact@udm24.fr) / [www.maires-dordogne.fr](http://www.maires-dordogne.fr)